

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

**N° 59/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 avril 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 avril 2017,

**Objet de la délibération :**

Espace ludique et touristique :  
AP / CP

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 81
- Absents : 18
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 8
  - Excusés : 4
  - Non excusés : 3
- Votants : 92

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration** Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Chatelain Claude, Mme Ragot Maryvonne à Mme Paquiez Patricia, M. Nicolet Jean-Paul à Mme Fietier Danièle, M. Sage Jean-Luc à M. Hebert Guy, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Paul Jacques à M. Dugourd Jean-François

**Suppléé(e)s** Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe

**Excusé(e)** Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal

**Absent(e)s** Ms. Daudey Pierre, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard Chabod, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération N° 31/16 du 07/04/16 portant le montant de l'Autorisation de Programme à 13 341 641.11 € TTC et le montant du Crédit de Paiement 2016 à 68 383.12 € TTC,

Considérant les écritures en 2016 pour 16 499.17 €,

Il convient de reconduire l'autorisation de programme de 13 341 641.11 € TTC et de voter le crédit de paiement 2017 de 51 883.95 € TTC pour solder l'opération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

|   |                     |
|---|---------------------|
| ▪ Approuve la reconduction de l'autorisation de programme d'un montant de                                 | 13 341 641.11 € TTC |
| ▪ Vote pour solder l'opération "Espace Ludique et Touristique" le crédit de paiement 2017 d'un montant de | 51 883.95 € TTC     |

Fait et délibéré en séance, le 10.04.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président